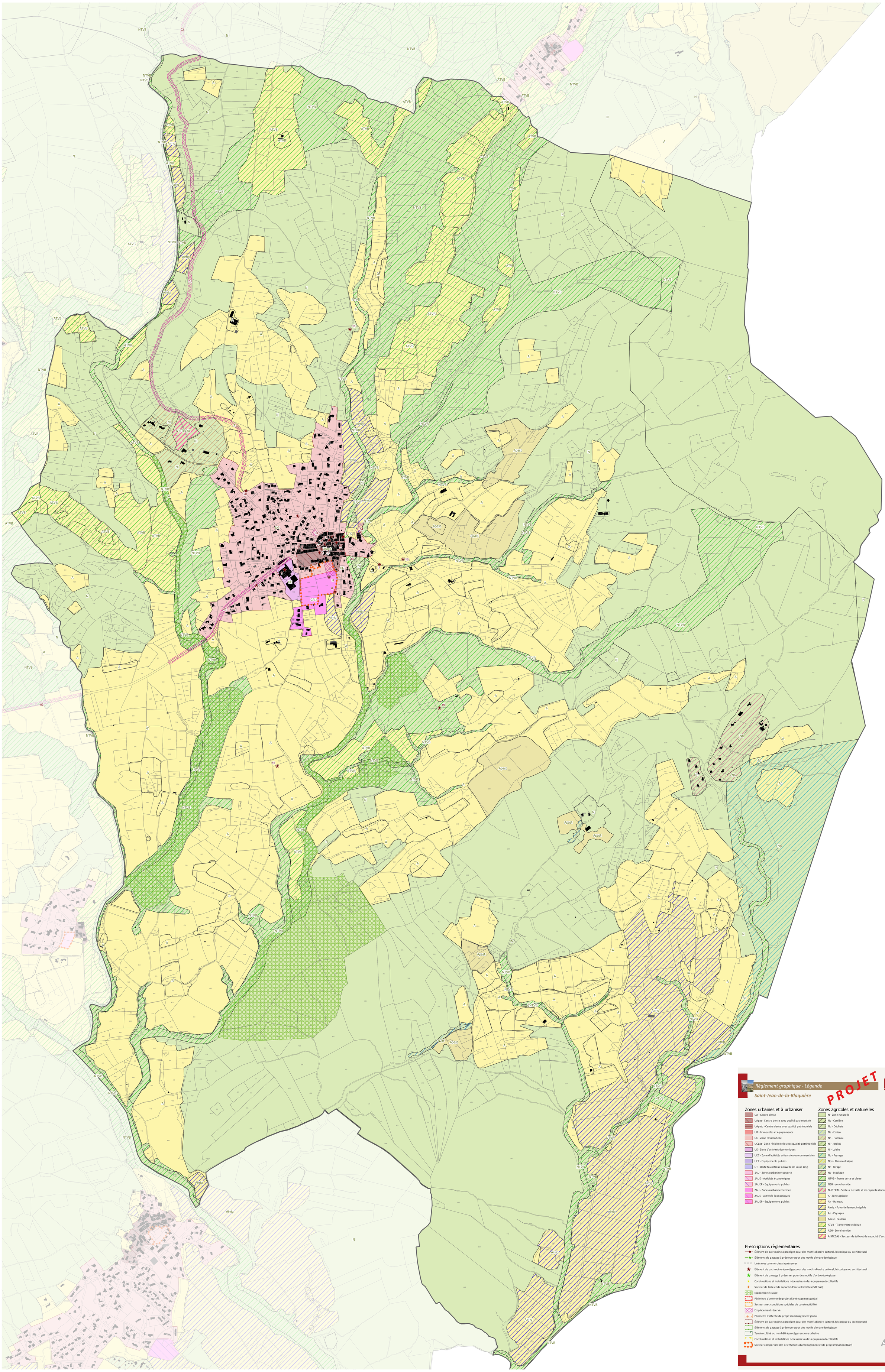
Règlement graphique - Légende
Saint-Jean-de-la-Blaquière
PROJET
PLUI Lodévois & Larzac
Avril 2023
Zones urbaines et à urbaniser
UA - Centre dense
UApat - Centre dense avec qualité patrimoniale
UApatc - Centre dense avec qualité patrimoniale
UB - Immeubles et équipements
UC - Zone résidentielle
UCpat - Zone résidentielle avec qualité patrimoniale
UE - Zone d'activités économiques
UEC - Zone d'activités artisanales ou commerciales
UEP - Equipements publics
UT - Unité touristique nouvelle de Lerab Ling
1AU - Zone à urbaniser ouverte
1AUE - Activités économiques
1AUEP - Equipements publics
2AU - Zone à urbaniser fermée
2AUE - activités économiques
2AUEP - équipements publics
Zones agricoles et naturelles
N - Zone naturelle
Nc - Carrière
Nd - Déchets
Ne - Eolien
Nh - Hameau
Nj - Jardins
Nl - Loisirs
Np - Paysage
Npv - Photovoltaïque
Nr - Rivage
Ns - Stockage
NTVB - Trame verte et bleue
NZH - zone humide
N-STECAL- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
A - Zone agricole
Ah - Hameau
Airrig - Potentiellement irrigable
Ap - Paysages
Apast - Pastoral
ATVB - Trame verte et bleue
AZH - Zone humide
A-STECAL - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
Prescriptions règlementaires
Élément de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
Linéraires commerciaux à préserver
Élément de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
Constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs
Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
Espace boisé classé
Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
Secteur avec conditions spéciales de constructibilité
Emplacement réservé
Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
Élément de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
Constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs
Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
0
100
200 m